



HAL
open science

Les faiseuses d'agenda : Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe

Laurie Boussaguet

► To cite this version:

Laurie Boussaguet. Les faiseuses d'agenda : Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe. *Revue Française de Science Politique*, 2009, 59 (2), pp.221-246. 10.3917/rfsp.592.0221 . hal-02186638

HAL Id: hal-02186638

<https://sciencespo.hal.science/hal-02186638v1>

Submitted on 17 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES « FAISEUSES » D'AGENDA

Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe

LAURIE BOUSSAGUET

A lors que les abus sexuels sur mineurs¹ ont toujours existé, ils sont longtemps restés confinés au silence et à la sphère privée de ceux qui les vivaient et ce n'est que récemment, dans le courant des années 1980, qu'ils deviennent un problème public et politique majeur en Europe, suscitant des changements législatifs de grande ampleur. Or, de manière contre-intuitive, les acteurs qui se saisissent les premiers de ces questions à ce moment-là ne sont pas ceux auxquels on pourrait s'attendre spontanément. Il existe en effet une prédiction sociologique forte selon laquelle les organisations préexistantes travaillant sur un terrain particulier sont les plus à même de prendre en charge un problème émergent lié à ce domaine. Dans cette logique, on pouvait s'attendre à ce que les associations de protection de l'enfance soient les premières à se mobiliser autour des questions d'abus sexuels sur mineurs et ce, d'autant plus que nous avons à faire à un secteur déjà bien développé et institutionnalisé au sein des sociétés française, belge et anglaise, qui sont celles que nous avons étudiées. Or, le constat qui s'impose est tout autre : les premières réponses données au phénomène « violences sexuelles sur enfants » proviennent d'acteurs non issus directement du secteur de la protection de l'enfance. Ainsi, ce dernier se trouve davantage dans une position de réaction que d'anticipation du problème : s'il accompagne parfois le mouvement d'émergence, il n'en est jamais l'initiateur. Les principales associations de protection de l'enfance en Europe à ce moment-là se donnent en effet des missions très vastes, telles que la lutte contre la maltraitance infantile dans son ensemble et sous toutes ses formes, sans qu'aucune spécification n'en soit finalement donnée, ce qui constitue un obstacle à la prise de conscience des seules violences sexuelles. L'agenda de ces associations est dominé d'ailleurs essentiellement par la maltraitance physique.

Les véritables acteurs de l'émergence des abus sexuels à l'égard des enfants sont en fait des militantes féministes ; il s'agit là de l'un de nos importants résultats de recherche². Parties le plus souvent du viol des femmes et des violences faites aux femmes de façon générale, les militantes féministes sont en effet les premières à « découvrir » l'ampleur du phénomène des abus sexuels sur mineurs et à le porter sur la scène publique. Ce constat est confirmé par de nombreux observateurs étrangers : Keith Pringle souligne

1. On peut en donner la définition suivante : « Un abus sexuel est défini comme l'implication d'enfants et d'adolescents dépendants immatures quant à leur développement, dans des activités sexuelles qu'ils ne comprennent pas véritablement, pour lesquelles ils sont incapables de donner un consentement éclairé, et qui transgressent les tabous sociaux sur les rôles familiaux » (Ruth S. Kempe, Henry Kempe, *The Common Secret : Sexual Abuse of Children and Adolescents*, New York, Freeman, 1984).

2. Cet article s'appuie sur les résultats scientifiques de notre travail de thèse, soutenue à l'IEP de Paris le 20 novembre 2007. Voir Laurie Boussaguet, *La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008.

par exemple « *the presence of an active and radical women's movement in Britain during the 1970s and 1980s* [la présence d'un mouvement de femmes actif et radical en Grande-Bretagne pendant les années 1970 et 1980] » pour expliquer l'émergence de l'enjeu *child sexual abuse* dans les médias et au sein de l'opinion publique britannique¹. Linda Gordon, quant à elle, affirme : « La morale est que la présence ou l'absence d'un fort mouvement féministe fait toute la différence entre les meilleures et les pires solutions apportées au problème de sévices sexuels perpétrés contre les enfants ; qui plus est, la même preuve de sévices sexuels sera différemment définie en présence ou en l'absence de ce mouvement »². En ce sens, les militantes féministes peuvent être considérées comme des « faiseuses d'agenda ».

Toutefois, si elles ont le monopole de l'émergence dans les années 1980, ce monopole n'est que de courte durée puisque les années 1990 sont le théâtre d'une nouvelle émergence des abus sexuels sur mineurs comme problème public, mais orchestrée cette fois-ci par d'autres acteurs (associations de protection de l'enfance, professionnels et familles de victimes) et centrée sur la seule pédophilie. Les questions qui se posent sont alors les suivantes : pourquoi et comment les féministes ont pu faire émerger le problème des abus sexuels sur mineurs dans les années 1980 alors qu'on ne s'y attendait pas ? Et pourquoi ce monopole de l'émergence ne dure qu'un temps ? L'objectif de cet article est d'apporter des réponses à ces deux questions, en nous appuyant pour cela sur la comparaison de trois pays européens, la France, la Belgique et l'Angleterre³, et ainsi d'éclairer le rôle du féminisme dans l'émergence d'un enjeu public particulier, mais aussi le rôle de cette émergence dans le discours féministe.

Pour ce faire, nous proposons d'organiser notre travail de la façon suivante : 1) constater tout d'abord le rôle central joué par les militantes féministes dans le processus d'émergence et souligner la façon dont elles découvrent le phénomène des abus sexuels sur mineurs ; 2) analyser ensuite les mécanismes qui ont permis cette mise au jour et surtout comment les féministes parviennent à publiciser ce nouvel enjeu ; 3) et montrer enfin que cette émergence s'inscrit dans un discours féministe plus général, relatif à la dénonciation des violences patriarcales ; mais que celui-ci s'enraye au début de la décennie suivante, laissant la possibilité à d'autres acteurs de la société civile d'investir le thème des abus sexuels sur mineurs.

1. Keith Pringle, *Children and Social Welfare in Europe*, Buckingham, Open University Press, 1998, p. 34.

2. Linda Gordon, « Violence par inceste. États-Unis, 19^e siècle », *Projets féministes*, 1, mars 1992, p. 68-79. Ce texte est traduit de l'anglais par Anne Prost et extrait du site de Marie-Victoire Louis : <<http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=662&themeid=625>>, consulté le 29 janvier 2009.

3. Notre objectif, dans le travail de thèse, étant de comprendre les similitudes survenues dans le processus d'émergence de la pédophilie comme problème public en Europe, nous avons fait le choix de travailler avec des pays suffisamment contrastés pour que l'étude des phénomènes convergents ait du sens. C'est pourquoi l'Angleterre, très différente de la France et de la Belgique en matière de politique pénale et de protection de l'enfance (qui sont les deux grands secteurs concernés par la lutte contre les abus sexuels sur mineurs), a été retenue comme cas d'étude. D'autre part, l'idée étant de neutraliser, le plus possible, les variables purement nationales permettant d'expliquer l'inscription de la pédophilie à l'agenda politique et la mobilisation d'acteurs profanes sur ces questions (telles que le poids de l'affaire Dutroux ou le contexte de crise des institutions dans le cas belge), nous avons choisi un autre cas, la France, permettant de « voir » au-delà de ces contingences nationales et de monter davantage en généralité.

LES MILITANTES FÉMINISTES : PRISE DE CONSCIENCE
ET PROBLÉMATISATION DU PHÉNOMÈNE
DES ABUS SEXUELS SUR MINEURS

Tout au long de la décennie 1980, ce sont des mouvements de femmes qui, les premiers, prennent conscience du problème des violences sexuelles faites aux enfants et deviennent les acteurs centraux de l'émergence de ce problème sur les scènes publiques française, belge et anglaise.

LES FÉMINISTES FRANÇAISES ET LES LIGNES D'ÉCOUTE DES VICTIMES DE VIOL

La lutte contre les violences sexuelles sur mineurs en France s'inscrit dans la continuité des autres luttes féministes, commencées dans les années 1960-1970. Plus précisément, elle fait suite aux mobilisations portant sur la pénalisation du viol, à la fin des années 1970. En dépit d'une re-définition de cet acte criminel en 1980, grâce à l'adoption de la loi n° 80-1041 du 23 décembre¹, les militantes féministes s'interrogent sur l'effectivité de l'application de cette loi, suite à la multiplication d'affaires de viols très médiatisées. En 1985 en effet, et sur une période relativement courte (une quinzaine de jours), sont commis à Paris trois viols à des heures de pointe dans des lieux publics², durant lesquels aucun passant n'intervient. Les militantes de divers groupes – le Mouvement français pour le Planning familial (MFPF), la Fédération SOS Femmes Solidarité et le mouvement Jeunes Femmes – décident alors de se rassembler et créent un collectif d'associations appelé le CFCV : « le Collectif Féministe Contre le Viol s'est constitué en 1985 dans la région parisienne pour réagir contre les viols commis dans des lieux publics devant des témoins passifs »³. Se rendant très vite compte que la loi est mal appliquée et devant le constat qu'il n'existe aucun lieu d'accueil pour les femmes violées, elles décident d'agir et d'ouvrir une permanence téléphonique afin d'offrir à ces femmes une écoute. Soumettant cette idée à la ministre de l'époque, Yvette Roudy (ministre chargée des Droits de la femme de 1981 à 1986⁴), elles se voient proposer un numéro vert gratuit national, « Viols Femmes Informations », créé le 8 mars 1986. Il connaît immédiatement une fréquentation importante et ce, d'autant plus que le numéro est largement diffusé, *via* notamment le réseau des préfetures dans le pays, grâce à l'action d'Yvette Roudy, et sa publication dans les magazines de programmes télévisuels. Toutefois, les appels reçus par cette permanence téléphonique gratuite ne portent pas sur les sujets auxquels s'attendaient les militantes.

1. Le viol devient en effet désormais « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise », ce qui constitue un important bouleversement du Code pénal et autorise la pénalisation de nouveaux actes, tels que le viol conjugal.

2. Sur le quai du RER à la station Châtelet en fin de journée ; dans le RER qui relie Paris à Juvisy en milieu d'après-midi ; et devant une porte cochère sur le boulevard Magenta à Paris un dimanche après-midi.

3. Présentation du Collectif qui figure sur la couverture intérieure de chaque bulletin d'information *Viols Femmes Informations* produit par le CFCV depuis la mise en place de la permanence téléphonique (numéro vert : 05 05 95 95).

4. Elle est tout d'abord ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des droits de la femme jusqu'en 1985. Puis elle devient ministre des Droits de la femme jusqu'au changement de législature en 1986.

La surprise est en effet le maître mot chez les féministes bénévoles engagées auprès de « Viols Femmes Informations », comme l'exprime Marie-France Casalis, ancienne responsable nationale du MFPPF :

« Oh stupeur ! Il [le téléphone] ne sonnait pas pour des viols commis dans la rue par un adulte à l'encontre d'une femme adulte, il sonnait avec au bout du téléphone une dame qui disait, ben voilà, j'ai 52 ans, mais quand j'avais huit ans, mon père me violait. Et petit à petit, nous voilà confrontées à la parole de femmes adultes qui dénoncent des viols qu'elles ont subis généralement entre 10 et 12 ans »¹.

De fait, d'après les statistiques relatives aux appels reçus à la permanence téléphonique, près de 45 % des appels font état de victimes mineures.

Tableau 1. Âge des femmes victimes de viol

| Âge | 11 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 à 30 | 30 à 40 | + de 50 |
|------------|--------|----|----|----|----|----|--------|----|---------|---------|---------|
| Nombre | 1 | 1 | 5 | 14 | 13 | 7 | 7 | 4 | 28 | 11 | 1 |
| Proportion | 44,5 % | | | | | | 42,4 % | | | 11,9 % | |

Source : Bulletin d'information *Viols Femmes Informations*, 8 mars 1987, p. 5².

Plus précisément, suivant les chiffres donnés par le dossier technique « Les abus sexuels à l'égard des enfants, comment en parler »³ produit par le ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, à partir des témoignages recueillis par le numéro vert⁴, 18 % des victimes de viol ont moins de 16 ans au moment des faits, et 63,3 % des appels viennent de mineurs de moins de 20 ans. C'est ainsi qu'est en partie « découverte », par les militantes dans les permanences, la réalité du phénomène des violences sexuelles sur mineurs et son ampleur, ce qui donne à ces militantes de première ligne le sentiment de « changer de planète »⁵ et d'avoir été dans un « profond aveuglement »⁶ jusque-là. Aveuglement et surtout silence que confirment d'ailleurs les victimes elles-mêmes.

« Certaines nous disent ne pas pouvoir parler. [...] Elles sont enfermées dans le mutisme. Quel tabou collectif peut-il être assez fort pour abandonner à ce point des enfants. Quel refus de comprendre l'enfermement total que peut être une famille... toujours perçue comme lieu de protection et de sécurité, alors qu'elle peut devenir lieu de destruction⁷. Pourtant, des femmes nous disent avoir essayé de parler pendant

1. Entretien réalisé auprès de Marie-France Casalis, Paris, mai 2001.

2. Il faut savoir que ces chiffres correspondent aux appels des trois premiers mois d'existence de la ligne (septembre, octobre, novembre 1986), ce qui explique leur nombre peu élevé. Cela n'empêche toutefois pas une première prise de conscience par les féministes, tant ils sont révélateurs de tendances insoupçonnées.

3. Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, Dossier technique « Les abus sexuels à l'égard des enfants, comment en parler », 1988, p. 19-20.

4. On peut d'ailleurs retrouver ces données dans les bulletins d'information *Viols Femmes Informations* publiés par le CFCV.

5. Entretien réalisé auprès de M.-F. Casalis, cité.

6. Entretien réalisé auprès de M.-F. Casalis, *ibid.*

7. L'autre grande découverte des militantes féministes est en effet qu'une moitié des viols signalés à la permanence concerne des viols par inceste, soit des agressions intra-familiales : 130 viols sur les 264 recensés dans les 3 premiers mois d'écoute (cf. bulletin d'information du 8 mars 1987).

leur enfance, mais la conspiration du silence les a enfermées plus profondément encore. »¹

En somme, en luttant contre le viol des femmes, les militantes féministes sont les premières à découvrir, mesurer et prendre en compte la question de l'inceste et des agressions sexuelles sur les enfants dans leur ensemble. Elles deviennent alors, de fait, les initiatrices de l'émergence du problème sur la scène publique française de l'époque. Mais la France ne fait pas figure d'exception en Europe en la matière ; le rôle des mouvements de femmes est en effet tout aussi déterminant sur ces questions en Belgique et en Angleterre.

LES FÉMINISTES BELGES ET L'AIDE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

À la différence du mouvement féministe français, centré sur les questions du corps et de l'intime, le féminisme belge s'est d'abord développé sur des questions d'ordre économique (égalité des salaires et absence de discrimination en fonction du sexe dans le monde du travail). Cependant, à la fin des années 1970, une autre mouvance féministe, davantage centrée sur le personnel et moins sur les changements macro-sociaux et structurels, voit le jour. Elle s'intéresse notamment à la question des violences faites aux femmes. C'est en effet autour des années 1978-1979 qu'une poignée de femmes, influencées par des écrits féministes étrangers, notamment hollandais, britanniques et américains, quitte le strict domaine économique et social pour investir un niveau plus personnel et individuel de lutte : elles se spécialisent sur le thème de la violence faite aux femmes, qu'elles contribuent à introduire au sein du mouvement des femmes en Belgique.

« At that time [1970's], the issue of violence did not exist here, in Flanders. At the beginning of the women's movement here, we were not aware of the fact that there was a lot of violence against women at that time ; it was not an issue in the women's movement, at the beginning. And that's at that time that I came in ; I read a lot of feminist magazines from other countries and I saw that that issue of violence started to get importance in other countries. [...] I started to bring this issue of violence against women into the women's movement ; that was in 78, 79, I think. For me, the feminist thing was not only economic ; it was also personal, at the personal level. [...] I made the theme of violence my speciality [À ce moment-là [années 1970], la question de la violence n'existait pas ici, en Flandre. Au début du mouvement des femmes, ici, nous n'étions pas conscientes du fait qu'il y avait beaucoup de violence contre des femmes alors ; ce n'était pas une question dans le mouvement des femmes, au début. Et c'est à ce moment-là que je suis entrée ; j'ai lu beaucoup de magazines féministes d'autres pays et j'ai vu que cette question de la violence commençait à prendre de l'importance dans d'autres pays. [...] J'ai commencé à importer cette question de la violence contre des femmes dans le mouvement des femmes ; c'était en 1978, 79, je pense. Pour moi, le problème féministe n'était pas seulement économique ; c'était aussi personnel, au niveau personnel. [...] J'ai fait du thème de la violence ma spécialité.] »²

On voit alors éclore un certain nombre de refuges pour femmes battues dans le pays, de groupes de parole autour de ces problématiques, de groupes de femmes contre le viol (et ce, dès les années 1980-1981), dont la plupart se retrouvent au sein de vastes associations

1. Bulletin d'information *Viols Femmes Informations*, 8 mars 1987, p. 10.

2. Entretien réalisé auprès de Suzanne Cautaert, Anvers, 3 janvier 2007.

parapluie, telles que Vrouwen Overleg Komitee (Comité de concertation des femmes) côté flamand. D'autres structures spécialisées, pour l'aide et la prise en charge des femmes violentées, sont également mises en place, comme REFLEKS, créée en 1983 à Anvers par Suzanne Cautart, dans le but d'aider les femmes à se défendre, physiquement et moralement, en situation de violence. Comme dans le cas français, ces féministes, sensibilisées à la question des violences faites aux femmes, vont se heurter, très vite, au phénomène des violences, notamment sexuelles, sur les enfants et vont le prendre en charge. Griet Proost par exemple, active au sein de la maison pour femmes battues de Bruxelles en 1979-1980, raconte qu'elle y a découvert la réalité des agressions sexuelles sur les enfants.

« J'ai d'abord travaillé dans des maisons pour femmes battues ; et là, c'était la première fois que j'entendais parler de l'abus sexuel des enfants, parce qu'il y avait des femmes qui fuguait, justement parce que leur enfant, leur fille était abusée. Et c'est la première fois que j'ai su que ça existait, l'abus sexuel des enfants. C'était en 1979, 80, 81. Mais à ce moment-là, on n'écrivait pas grand-chose sur le sujet. »¹

De la même façon, Lieve Desmet, responsable du refuge pour femmes battues et leurs enfants de Louvain (Vluchthuis Leuven) dans les années 1980, explique que s'il existait de nombreuses activités proposées aux enfants au sein du refuge, ce n'est que très progressivement que les enfants ont été considérés eux-mêmes comme objets de violence et comme pouvant subir la violence sexuelle sur leur propre corps.

« Dès les débuts du refuge de Louvain, on a travaillé avec les enfants. Il y a tant de choses qui changeaient dans leur vie, qu'on trouvait important qu'il y ait des activités pour eux et avec eux. [...] Le fait que les enfants eux-mêmes aient vécu la violence contre leur personne, parfois on en entendait parler ; mais à cette époque, il n'y avait pas de recherches sur le sujet. [...] C'est parce qu'on a parlé du sujet des violences faites aux femmes qu'on a reconnu aussi qu'il y avait le même problème pour les enfants. »²

En somme, parties des violences faites aux femmes, les militantes féministes belges « découvrent » le phénomène des violences sexuelles sur les enfants et son ampleur ; elles se retrouvent alors en première ligne pour faire émerger le problème sur la scène publique belge dans les années 1980.

LES FÉMINISTES ANGLAISES ET LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

Le cas de l'Angleterre ne diffère guère de celui de ses voisins européens ; là aussi, les féministes sont les premières à se saisir de ces questions et à les publiciser.

« *Women have courageously talked to each other, and in public, and refused to be silenced, reclaiming women's story, women's feelings and women's experience. [...] As a result, slowly, child sexual abuse has become the public scandal it always was* [Les femmes ont courageusement parlé entre elles, puis en public, et ont refusé d'être réduites au silence, revendiquant une histoire de femmes, des sentiments de femmes et une expérience de femmes. [...] En conséquence, lentement, l'abus sexuel sur mineur est devenu le scandale public qu'il a toujours été]. »³

1. Entretien réalisé auprès de Griet Proost, Bruxelles, le 2 janvier 2007.

2. Entretien réalisé avec Lieve Desmet, par téléphone, le 7 janvier 2007.

3. Mary MacLeod, « Towards a Feminist Theory. Paper 1 », dans *Child Sexual Abuse : Towards a Feminist Professional Practice*, Report of the conference held at the Polytechnic of North London, Londres, PNLPress, avril 1987, p. 12.

Plus précisément, c'est le développement des premiers refuges pour femmes battues et leurs enfants à travers tout le pays qui permet de découvrir le phénomène, en créant un lieu d'écoute approprié et en libérant ainsi la parole sur le sujet.

« *Women's refuges set up in the late 70s ; and because there were shelters, [kept] by women, for women, the issues were revealed for the first time. So, for the first time, publicly, there were shelters having women and children who were speaking violence. And the demand for this emergency, shelters, accommodation, was so huge, that that phenomenon affected all the UK* [Des refuges de femmes sont fondés à la fin des années 1970 ; et parce qu'il y avait des abris, [gardés] par des femmes, pour des femmes, le problème a été révélé pour la première fois. Ainsi, pour la première fois, publiquement, il y avait des abris avec des femmes et des enfants qui parlaient de la violence. Et la demande pour ces urgences, abris, logements, était si énorme que ce phénomène a affecté tout le Royaume-Uni]. »¹

D'ailleurs, Liz Kelly, universitaire féministe britannique, elle-même engagée dans un mouvement féministe depuis 1974 qui a contribué à la création du second refuge pour femmes dans la banlieue de Londres, raconte que c'est là qu'elle a assisté, pour la première fois, à des conversations entre femmes sur le thème de la violence conjugale et de la violence sexuelle intra-familiale².

C'est également le moment, en Angleterre, où sont mis en place les premiers centres d'accueil et d'écoute pour femmes violées, connus sous le nom de Rape Crisis Centres. Ces centres assurent généralement une permanence téléphonique et, comme dans le cas français, ils sont les premiers à prendre la mesure de l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles, notamment sur mineurs. C'est ce qu'explique, par exemple, le site Internet du SERICC (South Essex Rape and Incest Crisis Centre), concernant son « *Her story* »³.

« *After opening a telephone help-line in February 1984, for one afternoon a week, we were receiving calls from women & girls who had been sexually assaulted either as an adult or child, far beyond our capacity at that time* [Après l'ouverture d'une ligne d'assistance téléphonique en février 1984, une après-midi par semaine, nous avons reçu des appels de femmes et de filles qui avaient été agressées sexuellement en tant qu'adulte ou qu'enfant, bien au-delà de notre capacité d'accueil à ce moment-là]. »⁴

C'est ainsi également que le Rape Crisis Centre de Londres publie un rapport en 1987, intitulé *Strength in Numbers*⁵, dans lequel sont analysés les 1 194 appels reçus par le centre entre 1977 et 1982 et qui comporte une importante section consacrée à l'abus sexuel des petites filles. Plus précisément, le centre indique qu'une personne sur quatre se référant à ses équipes est âgée de moins de 16 ans au moment des faits (viol, agression sexuelle, attaque, etc.)⁶.

En somme, et comme pour les autres pays européens, c'est aux militantes féministes de la seconde vague que l'on doit, en Angleterre, la prise de conscience et la mesure du phénomène des violences sexuelles à l'égard des enfants. Elles se retrouvent alors en position d'initiatrices de l'émergence du problème sur la scène publique britannique.

1. Entretien téléphonique avec Lee, février 2005.

2. Entretien réalisé auprès de Liz Kelly, Londres, 2 décembre 2004.

3. <<http://www.thurrock-community.org.uk/sericc/about.htm>>, consulté le 05 février 2007.

4. *Ibid.*

5. London Rape Crisis, *Strength in Numbers*, 1987.

6. Jenny Kitzinger, *Framing Abuse*, Londres, Pluto Press, 2004, p. 45.

Dans les trois cas étudiés, ce sont des processus cognitifs originaux qui sous-tendent la prise de conscience des militantes féministes, la problématisation du nouvel enjeu et son émergence comme problème public.

Si l'on s'intéresse à la construction symbolique d'une action collective, et au « comment » d'une mobilisation publique, il faut garder à l'esprit que le passage à l'action suppose un travail préliminaire sur les représentations, travail qui permet de donner un langage au mécontentement. Cela revient à transformer le malaise vécu en injustice, à le légitimer en fonction d'un système de valeurs et de normes partagé, c'est-à-dire de « monter en généralité » et de transformer un cas en une cause. C'est aussi formuler des revendications, proposer des solutions et, plus encore, désigner des responsables. Une approche particulière, qui réintroduit la question des idées, des croyances et des valeurs dans l'étude de la mobilisation publique, permet de comprendre et de saisir ce travail sur les représentations : il s'agit de la *Frame Analysis* (ou analyse des cadres de perception et d'expérience), initiée par Erving Goffman¹. Pour résister aux autorités et rassembler les énergies afin de mener une action collective ou obtenir le soutien de larges franges de la population, il faut adopter un cadre mobilisateur alternatif à celui dominant, qui met en cause la soumission et redéfinit la perception de la réalité². En somme, pour mobiliser et attirer l'attention publique, les acteurs concernés par un sujet particulier doivent se livrer à un travail de décodage du réel, qui se divise en cinq étapes : « identifier un problème, le qualifier en termes politiques, désigner des responsables, proposer une solution au problème, persuader que cette solution peut être obtenue par l'action collective »³.

Ce processus correspond à ce que D. Snow et ses coauteurs⁴ appellent une modification des schémas d'interprétation, grâce à la construction d'une idéologie mobilisatrice. Cette modification des schémas interprétatifs peut se faire suivant quatre processus : l'opération la plus radicale est la transformation complète du cadre (*frame transformation*), qui consiste à invalider un cadre de perception pour le remplacer par une autre grille de lecture ; la connexion de cadres (*frame bridging*) met en lumière les convergences entre des thèmes communs à deux mobilisations ; l'extension de cadre (*frame extension*) revient à chercher à étendre ses soutiens en agrégeant à ses revendications initiales d'autres thèmes ; enfin, l'amplification de cadre (*frame amplification*) consiste à clarifier et développer un schéma interprétatif existant, « en insistant soit sur les valeurs, soit sur la qualification politique d'un problème, les responsabilités à dénoncer »⁵. En

1. William A. Gamson, « Le legs de Goffman », *Politix*, 3-4, été-automne 1988, p. 71-80.

2. Nous entendons par « cadre » la définition qu'en donnent David Snow *et al.* : « Par cadre d'interprétation, on se réfère aux liens que les individus entretiennent avec l'interprétation des situations par les organisations de mouvement social, de telle façon que certains intérêts individuels, certaines valeurs, croyances et activités des mouvements sociaux, certains buts ou idéologies sont congruents et complémentaires. Nous empruntons le terme "frame" à Goffman, pour dénoter "des schémas d'interprétation" qui permettent aux individus de localiser, de percevoir, d'identifier et de "labelliser" les événements de leur vie et du monde en général. En donnant un sens aux événements, les cadres organisent l'expérience et guident l'action, qu'elle soit collective ou individuelle » (David A. Snow *et al.*, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51 (4), 1986, p. 464-481).

3. Olivier Fillieule, « L'analyse des mouvements sociaux : pour une problématique unifiée », dans Olivier Fillieule (dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 42.

4. D. A. Snow *et al.*, art. cité.

5. O. Fillieule, cité, p. 43.

définitive, toute mobilisation nécessite un travail préalable de manipulation symbolique, un certain effort de cadrage, qui doit être en phase, en « résonance » avec le système de croyances dominant.

La *Frame Analysis* nous permet de saisir la manière dont a été prise en compte la question des abus sexuels sur mineurs par les acteurs de l'émergence que sont les militantes féministes et la manière dont cette question a été publicisée par elles. On s'aperçoit en effet que c'est par le biais de l'une de ces opérations décrites plus haut (l'extension de cadre – *frame extension*) que ces actrices prennent conscience du problème des violences sexuelles sur enfants, diffusent cette prise de conscience au sein de la société et suscitent la mobilisation pour lutter contre ce problème. C'est à partir d'une mobilisation centrée sur un autre objet – le viol des femmes ou les violences faites aux femmes – que les militantes féministes sont amenées à élargir et étendre l'éventail de leurs missions et revendications pour prendre en charge le problème « nouveau » que représentent les agressions sexuelles sur enfants.

Par conséquent, si l'on cherche à qualifier le processus d'émergence de la question des violences sexuelles sur mineurs comme problème public dans les années 1980, on peut dire qu'il s'agit d'un processus de cadrage, dans le sens où le mécanisme principal permettant de comprendre l'irruption de cet enjeu sur les scènes publiques européennes relève d'un travail sur les perceptions et les cadres cognitifs d'interprétation dudit enjeu : « l'extension du cadre » est l'opération par laquelle les militantes féministes découvrent le phénomène des abus sexuels sur mineurs, le construisent (en lien avec le viol des femmes et les violences faites aux femmes) et attirent l'attention du public sur lui. Ce premier « cadrage » reste cependant insuffisant, ou du moins trop général, pour saisir dans le détail comment se produit l'émergence ; il s'incarne en effet dans de nombreuses actions, qui le font exister concrètement et qui construisent le processus d'émergence. C'est à ces mécanismes concrets que nous allons maintenant nous consacrer.

LES MILITANTES FÉMINISTES ET L'ACTIVATION DES MÉCANISMES D'ÉMERGENCE

Les militantes féministes qui font émerger le problème des abus sexuels sur mineurs ont recours à un certain nombre d'instruments pour publiciser cet enjeu particulier. Elles ne sont en effet ni dans une position de pouvoir leur permettant d'inscrire le nouveau problème à l'agenda public et politique elles-mêmes, ni totalement isolées dans leur lutte. Elles mobilisent donc des répertoires d'actions, tissent des liens et trouvent des relais, dans la société et la sphère politique, leur permettant de défendre leurs revendications et d'appuyer leur combat pour l'émergence de la question de la violence sexuelle sur mineurs.

DES RÉPERTOIRES D'ACTION VARIÉS

Quels sont les moyens utilisés par les féministes pour rendre l'émergence des abus sexuels sur mineurs comme problème public possible ? Pour reprendre la terminologie de Charles Tilly, cela revient à analyser les « répertoires d'action collective »¹ mobilisés

1. Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et

par ces actrices. Trois grandes catégories de répertoires d'action sont en fait sollicitées et mises en pratique par ces initiatrices de l'émergence : un répertoire d'action « capté » ; un répertoire d'action « feutré » ; et un répertoire d'action « bruyant ». Il convient de noter que ces trois catégories s'entrecroisent et se complètent dans les trois pays, et ne sont en rien exclusives les unes des autres.

Les féministes prennent tout d'abord conscience du problème et le gèrent de manière autonome, sans véritablement chercher à le publiciser/politiser dans un premier temps : elles mobilisent ainsi un répertoire « privé » ou « capté ». Face à l'ampleur du phénomène qu'elles découvrent, elles développent en effet des structures pour tenter de le prendre en charge directement (établissements d'aide aux victimes, groupes de parole, lieux d'écoute, thérapies, etc.). C'est ce qu'explique par exemple Liz Kelly en Angleterre : « *The first thing we did was actually to make a space for us to speak about that* [La première chose que nous avons faite était en réalité de se créer un espace à nous pour en parler] »¹. Le phénomène est identique dans les autres pays européens ; en France par exemple, l'une des premières actions des militantes féministes engagées à la permanence téléphonique « Viols Femmes Informations » a été de mettre en place un groupe de parole « Viols par inceste », dès 1986.

Elles recourent par ailleurs à un répertoire d'actions « feutré »² : les féministes, soucieuses de voir le problème traité par les autorités politiques, sollicitent ces dernières et recourent à des pratiques de *lobbying* pour tenter de faire entendre leur voix et leurs revendications. Elles mettent tout d'abord en place des groupes d'intérêt centrés sur ces questions (Cf. Rape Crisis Groups ou Incest Survivors' Groups en Angleterre ; SOS Inceste en France ; ISG-Inceste en Seksueel Geweld – Inceste et violence sexuelle –, en Belgique). Elles se présentent ensuite comme les expertes de l'enjeu émergent ; ce positionnement est lié au fait qu'elles sont, dans la plupart des pays, les premières à pouvoir fournir des chiffres sur le phénomène des abus sexuels à l'égard des mineurs, grâce aux statistiques de leurs permanences téléphoniques. C'est le cas par exemple du London Rape Crisis Centre en Angleterre³ ou du Collectif Féministe Contre le Viol en France (CFCV)⁴. Les autorités politiques enfin sont la cible d'un certain nombre de sollicitations de la part des féministes sensibilisées à la question des violences sexuelles sur mineurs ; c'est notamment vrai en France, où les

en Grande Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4, octobre-décembre 1984, p. 89-108. Le concept de répertoire d'actions « établit l'hypothèse d'un choix délibéré chez ceux qui revendiquent, entre des modes d'action bien définis, les possibilités de choix et les choix eux-mêmes changeant essentiellement en fonction des choix précédents. Dans son acception moyenne, l'idée de répertoire présente un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorité, en rendant un ensemble de moyens d'action plus pratique, plus attractif et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts » (*ibid.*, p. 99). Voir aussi Michel Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (18^e-21^e siècles) », *Politix*, 81, janvier 2008, p. 181-202.

1. Entretien réalisé auprès de L. Kelly, cité.

2. Cette terminologie est empruntée à Pascal Perrineau, qui cherche à établir une typologie des formes actuelles d'engagement politique ; il en distingue quatre types : l'engagement ciblé, l'engagement feutré, l'engagement bruyant et protestataire, et ce qu'il nomme « la démocratie du public » (Pascal Perrineau, « L'engagement politique : déclin ou mutation ? », *Futuribles*, 213, octobre 1996, p. 5-16).

3. London Rape Crisis, *Strength in Numbers*, cité.

4. Le Dossier technique de 1988 sur « les abus sexuels à l'égard des enfants, comment en parler », produit par le ministère français de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, reprend d'ailleurs tels quels les chiffres fournis par cette dernière association, ce qui représente bien une forme de reconnaissance de la capacité d'expertise des militantes féministes engagées sur cette problématique, par les pouvoirs publics.

militantes du CFCV frappent à la porte de Hélène Dorlhac lorsque cette dernière devient secrétaire d'État à la famille dans le gouvernement Rocard de 1988.

« Un de mes premiers rendez-vous avec Hélène Dorlhac m'a laissé un souvenir très profond. Parce que je suis arrivée avec tout ce que j'entendais au Collectif, les oreilles pleines, et j'étais déterminée à faire comprendre à quel point c'est essentiel qu'on en parle pour qu'on ne retrouve pas des femmes qui pendant 25 ans n'ont jamais pu dire quelque chose ; on aimerait mieux qu'il n'y ait pas de viol du tout, mais qu'au moins, si c'est arrivé, ça ne vous abîme pas toute la vie. »¹

Enfin, le troisième répertoire d'action mobilisé relève d'un tout autre registre, il s'agit d'un répertoire d'action « bruyant » : les féministes multiplient les actions pour se faire entendre, et pas seulement des autorités politiques. La recherche de publication du problème est évidente. Cela passe tout d'abord par la publication d'un certain nombre d'ouvrages (témoignages, récits de vie², mais aussi écrits théoriques et analytiques sur la problématique des abus sexuels sur mineurs³). Des messages oraux sont également diffusés sur la scène publique par les militantes féministes, via l'organisation de grandes conférences sur le sujet, surtout en Angleterre⁴. Il arrive en outre que les militantes féministes s'appuient sur des messages visuels (films, documentaires, etc.) pour mobiliser l'opinion publique sur le thème des abus sexuels sur mineurs. En France par exemple, ce sont les femmes engagées dans le groupe de parole « Viols par inceste », mis en place en 1986-1987 par certaines militantes du CFCV, qui participent à la réalisation d'un film documentaire intitulé « L'inceste, la conspiration des oreilles bouchées ». Il est utilisé comme outil d'information et de sensibilisation par les militantes féministes qui tentent de publiciser l'enjeu des violences sexuelles sur enfants à travers le pays⁵. Enfin, parce qu'espace public est de plus en plus souvent synonyme d'espace médiatique, les féministes se servent des médias, écrits ou audiovisuels, comme vecteur essentiel pour publiciser la question des violences sexuelles sur enfants. Qu'il s'agisse de l'interview de Lieve Desmet pour le *Knack Magazine* en Belgique flamande datant de janvier 1988, ou du témoignage d'Eva Thomas aux *Dossiers de l'écran* consacré à l'inceste en septembre 1986 en France, il semble évident en effet que les médias sont devenus incontournables pour un processus « d'émergence par la mobilisation » (une émergence impulsée par la

1. Entretien réalisé auprès de M.-F. Casalis, janvier 2007.

2. Voir par exemple : Sarah Nelson, *Incest. Fact and Myth*, Edimbourg, Stramullion, 1982 ; Viviane Clarac, Nicole Bonnin, *De la honte à la colère. Viols par inceste*, Poitiers, Les publications anonymes, 1985 ; Eva Thomas, *Le viol du silence*, Paris, Aubier, 1986 ; Louise Armstrong, *Kiss Daddy Goodnight*, New York, Pocket Book, 1978.

3. Il existe une bibliographie complète de ces écrits, en Grande-Bretagne, datant de la fin des années 1980, et obtenue auprès du Child Abuse Studies Unit de l'Université de North London, « The Child Sexual Abuse Annotated Feminist Bibliography », organisée en neuf grandes catégories : théorie, analyse et explication ; recherche ; pratiques ; *self help* ; fiction/autobiographie/expérience ; violence sexuelle ; prévention ; le rôle des hommes ; et le travail avec les abuseurs.

4. En 1982 par exemple, la National Women's Liberation Conference est consacrée au thème du pouvoir masculin et de l'abus sexuel des petites filles (« Male power and the sexual abuse of girls ») ; et en avril 1987, à Londres, le Child Abuse Studies Unit de l'Université de North London organise une conférence sur l'abus sexuel des enfants, à destination des professionnels, dans une perspective féministe (« Child sexual abuse : towards a feminist professional practice »), qui connaît un grand succès.

5. Marie-France Casalis raconte à ce propos qu'elle a sillonné la France avec cet instrument audiovisuel, pour parler des violences par inceste, à travers tout le réseau du planning familial de l'époque, qu'elle estime vaste d'environ 90 équipes départementales.

mobilisation d'acteurs issus de la société civile), tel que nous l'observons dans les années 1980 pour les abus sexuels sur mineurs, processus promu par les militantes féministes¹.

Celles-ci ont donc recours à des répertoires d'action variés et complémentaires pour publiciser l'enjeu des abus sexuels sur mineurs et parvenir à se faire entendre des pouvoirs publics. Si elles sont les initiatrices de l'émergence, elles n'en sont toutefois pas les seuls artisans. Elles ne se contentent pas en effet de gérer le problème, de démarcher les autorités politiques et de « faire du bruit » autour de l'enjeu considéré afin qu'il soit inscrit à l'agenda ; elles sollicitent aussi l'appui d'autres acteurs de la société civile afin de donner plus de poids à leur prise de parole et trouvent les relais pertinents au sein de l'État.

DES MILITANTES FÉMINISTES « CONNECTÉES » AU MONDE DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Dans les trois pays étudiés, les militantes féministes tissent tout d'abord des contacts avec les professionnels s'intéressant au phénomène des abus sexuels sur mineurs et susceptibles de les éclairer à son propos et de les soutenir dans leur combat pour qu'il soit pris en charge politiquement.

La prise de conscience des féministes est en effet concomitante au changement de contexte de connaissance dans la sphère des « professionnels de la psyché »² travaillant au contact des enfants victimes. Cette transformation cognitive correspond à une double évolution : d'une part, l'abandon du « paradigme de la perversion » qui faisait de l'enfant victime au comportement sexuel anormal un coupable, un pervers sexuel dont les souffrances étaient ignorées ; et d'autre part, le développement d'un nouveau paradigme du soin de l'enfant maltraité sexuellement : les professionnels mesurent désormais le poids du trauma causé par une agression sexuelle ; les symptômes associés auparavant à une perversion sexuelle de l'enfant sont désormais réinterprétés comme des manifestations du trauma subi ; et de nouveaux traitements thérapeutiques, innovants et adaptés aux enfants abusés sont mis en place. Les militantes féministes qui découvrent l'ampleur des abus sexuels sur mineurs, et cherchent des informations et des connaissances pour circonscrire et comprendre ce phénomène, se tournent donc tout naturellement vers ces professionnels de la petite enfance prenant en charge les enfants victimes d'abus sexuels.

Les deux paroles, féministe et professionnelle, se nourrissent mutuellement, co-existent sur la scène publique et font exister ensemble l'enjeu des abus sexuels sur mineurs. Plus précisément, trois configurations de relations entre militantes féministes et professionnels sont visibles sur cette période et nourrissent le processus d'émergence.

Le premier cas de figure est celui du soutien mutuel : il existe une reconnaissance

1. Cette idée que les médias sont un vecteur indispensable de l'émergence est d'ailleurs soulignée par Jenny Kitzinger, l'une des universitaires britanniques spécialisées dans l'analyse des médias : « *When the media did finally become involved, their impact was vital. [...] The mass media's discovery of sexual violence against children facilitated, and may have been a prerequisite, for its transition from a shameful, individual secret to becoming a more public issue* [Quand les médias se sont finalement vraiment impliqués, leur impact a été essentiel. [...] La découverte par les mass-médias des violences sexuelles sur mineurs a facilité et peut avoir été un préalable à la transition de ce problème considéré comme un secret honteux, individuel, vers une question publique] » (Jenny Kitzinger, *Framing Abuse*, Londres, Pluto Press, 2004, p. 45-46).

2. Nous proposons d'appeler ainsi l'ensemble des professionnels – médecins, pédopsychiatres, psychologues, thérapeutes, travailleurs sociaux, psychanalystes – qui travaillent, en thérapie, au contact des enfants victimes, prennent en charge le traumatisme sexuel consécutif à l'abus subi et s'intéressent aux séquelles psychologiques de cet abus.

mutuelle entre militantes féministes et professionnels de la petite enfance. Les premières s'inspirent des travaux, avancées théoriques et discours des seconds et s'en servent d'appui pour gagner en force et en légitimité dans le processus d'émergence qu'elles ont contribué à déclencher. Les seconds soutiennent les actions menées pour venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violences sexuelles et y trouvent une confirmation empirique de leurs propres théories. En France, les militantes féministes se tournent par exemple vers les travaux de la psychanalyste suisse Alice Miller et du docteur Louis Crocq (psychiatre militaire, pionnier dans la conception du psycho-traumatisme). En Belgique, l'ensemble des militantes féministes se réfèrent au docteur Peter Adriaenssens, pédopsychiatre et directeur du centre « médecin confident » de Louvain.

La seconde configuration possible est celle de la fusion des rôles : ce sont en effet parfois les mêmes personnes qui travaillent au contact des enfants victimes et qui s'engagent dans les luttes féministes au cours des années 1980. Ceci est par exemple visible en Belgique (c'est le cas notamment de Griet Proost, militante féministe depuis les années 1970 et assistante sociale dans un centre médecin confident), mais surtout en Angleterre où nombreuses sont les féministes qui ressentent le besoin d'investir la sphère professionnelle afin d'apporter une réponse concrète à ce qu'elles voient dans leur engagement en tant que femmes, ou inversement, nombreuses sont les assistantes sociales qui croisent à un moment donné, les réflexions et pratiques féministes.

« During the 70s and the 80s, women who were professionals also went to Rape Crisis Centres to receive help for their own issues ; the issue crossed all boundaries. [...] It [the issue of child sexual abuse] crossed boundaries because people who were survivors were also professionals [Pendant les années 1970 et 80, les femmes qui étaient des professionnelles [du social] se sont aussi rendues aux Centres d'aide aux victimes de viol pour recevoir de l'aide par rapport à leurs questions propres ; le problème traversait toutes les frontières. [...] Cela [le problème de l'abus sexuel des enfants] traversait les frontières parce que les gens qui étaient des survivants étaient aussi des professionnels]. »¹

Enfin, le dernier cas de figure est celui de l'opposition ou du débat : dans cette configuration particulière, militantes féministes et professionnels sont en désaccord et ce sont leurs débats, sur la scène publique, qui contribuent à publiciser l'enjeu des abus sexuels sur mineurs. C'est en Angleterre que cette opposition est la plus visible – même si elle existe aussi dans les deux autres pays – car elle y est « institutionnalisée » et s'incarne dans des colloques², des séminaires ou par écrits interposés. La polémique entre les deux groupes d'acteurs porte sur la conception de l'abus sexuel et partant, sur la meilleure façon de le traiter : alors que les thérapeutes familiaux conçoivent l'abus sexuel comme le fruit de dynamiques internes à la famille, les féministes y décèlent plutôt la manifestation du pouvoir patriarcal des sociétés occidentales. Ces deux conceptions

1. Entretien téléphonique avec Janette, militante féministe engagée en tant que travailleur social au Glasgow Women's Support Project dans les années 1980, le 7 janvier 2005.

2. C'est par exemple le cas de la conférence organisée en 1987 par le Child Abuse Studies Unit, « Child sexual abuse : towards a feminist professional practice ». Au cours de cette rencontre, des thérapeutes, au premier rang desquels les pédopsychiatres de l'hôpital de Great Ormond Street, sont ouvertement critiqués dans et pour leurs pratiques, par les différentes intervenantes féministes. Elles reprochent notamment à ces professionnels de continuer à concevoir la famille comme un lieu sûr (puisque seules les familles réputées « à problèmes » sont concernées par la question des agressions sexuelles) et de ne pas réfléchir suffisamment à ses dynamiques internes.

n'impliquent pas du tout la même prise en charge¹ ; l'opposition se cristallise essentiellement autour de la pertinence du recours, ou non, aux thérapies familiales.

Les relations qu'entretiennent les militantes féministes, initiatrices de l'émergence, avec les professionnels de la psyché travaillant au contact des enfants victimes, contribuent donc à la publicisation de l'enjeu « violences sexuelles sur mineurs », que ces relations soient pacifiques et cordiales, ou au contraire tendues et polémiques. Mais les professionnels ne sont pas les seuls acteurs à aider les militantes féministes dans leur lutte pour l'émergence ; ces dernières trouvent également des relais pertinents à leur combat au sein de l'appareil d'État.

LES FEMMES POLITIQUES : DES RELAIS EFFICACES

L'inscription à l'agenda des abus sexuels sur mineurs dans les années 1980 est en effet achevée – dans le sens où elle atteint l'agenda politique, ou *formal agenda*, et pas seulement l'agenda public, ou *public agenda*² – parce que les militantes féministes voient leurs discours relayés au sein des autorités politiques, grâce à la présence en leur sein de ministres femmes, féministes ou sensibilisées aux luttes féministes. Ces femmes sont certes présentes à des postes gouvernementaux mineurs ou secondaires, mais elles prennent en charge l'enjeu émergent et adoptent les premières mesures le concernant. Les exemples français et belge sont, à ce titre, éclairants.

La configuration anglaise se présente en effet comme différente puisque nous ne retrouvons pas dans ce pays une situation où une ministre femme, féministe ou en contact avec des féministes, devient l'entrepreneur politique qui inscrit la question des abus sexuels sur mineurs à l'agenda formel, en relayant les mobilisations féministes issues de la société civile. Nous pensons que si ce type d'entrepreneur politique en Angleterre n'existe pas, il est possible de l'expliquer par un rapport différent de l'État et de la société dans son ensemble au féminisme³. La Grande-Bretagne se caractérise en effet par une plus grande ouverture à ce type de problématiques, comme l'illustre l'institutionnalisation d'un dialogue avec les mouvements de femmes, dès 1969, à travers la création de la Commission nationale des femmes (The Women's National Commission) qui détient un puissant pouvoir consultatif

1. « *Sexual abuse became recognised as a separate category of registration in the early 1980s, and became increasingly important as a professional issue during this time, mainly because of the growing influence of feminism in the professional debates at the time. In the mid-1980s there were intense professional debates between feminists on the one hand and family therapists on the other about the nature of sexual abuse and the appropriate way to treat it* [L'abus sexuel a été reconnu comme une catégorie à part au début des années 1980 et est devenu une question professionnelle de plus en plus importante à ce moment, principalement à cause de l'influence croissante du féminisme dans les débats professionnels à l'époque. Au milieu des années 1980, il y avait des débats professionnels intenses entre les féministes, d'une part, et les thérapeutes familiaux, d'autre part, sur la nature des abus sexuels et la meilleure façon de les traiter] » (Ian Katz, « Child Sexual Abuse in England and Wales », dans Corinne May-Chahal, Maria Herczog (eds), *Child Sexual Abuse in Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2003, p. 115-130, dont p. 117.

2. L'agenda public rassemble les enjeux au centre de l'attention publique et médiatique ; l'agenda politique ou formel concerne, quant à lui, les enjeux qui vont faire l'objet d'un traitement politique par les autorités compétentes. Cette distinction est établie par Roger W. Cobb, Jennie-Keith Ross, Marc H. Ross, « Agenda Building, as a Comparative Political Process », *American Political Science Review*, 70 (1), 1976, p. 126-138.

3. Sur ces questions, voir notamment Dorothy McBride Stetson, Amy G. Mazur (eds), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995.

dans le pays¹. On peut donc penser, compte tenu de cet état de fait, qu'il n'y a pas « besoin » qu'une femme politique accède au gouvernement et relaie les discours féministes pour que leur argumentaire soit entendu et pris en compte. Dans les autres pays, toutefois, c'est bien la présence au gouvernement de ministres femmes qui fait la différence et explique la mise à l'agenda de l'enjeu des abus sexuels sur mineurs.

En France, ce sont les femmes à des postes gouvernementaux relatifs aux questions sociales, au premier rang desquels le secrétariat d'État à la famille, qui s'intéressent les premières à ce nouvel enjeu des abus sexuels sur mineurs. C'est tout d'abord Yvette Roudy, alors ministre chargée des Droits de la femme en 1986, qui offre une oreille attentive aux militantes féministes constituées en collectif, qui viennent réclamer l'ouverture d'une permanence téléphonique nationale gratuite pour l'écoute des femmes violées. D'autre part, ce sont les femmes politiques en charge des affaires relatives à la famille, à la tête d'un secrétariat d'État – et plus rarement à celle d'un ministère – qui s'intéressent à la question de la maltraitance infantile, notamment sexuelle. Dans l'ordre, on trouve ainsi Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargée de la famille de mai 1981 à juillet 1984 – elle est ensuite nommée ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale jusqu'en mars 1986 –, Michèle Barzach, ministre déléguée à la Famille et à la Santé de 1986 à 1988, et enfin Hélène Dorlhac, secrétaire d'État à la famille, de mai 1988 à mai 1991. Toutes trois ont agi en faveur de la lutte contre les abus sexuels sur mineurs, en étant à l'écoute des mouvements féministes et en s'appuyant sur une structure administrative efficace et relativement stable sur l'ensemble de la période, le Bureau de l'Enfance. Plus précisément, c'est sous Georgina Dufoix qu'est créée une cellule « enfance maltraitée » et que sont lancés la première action d'information sur l'enfance maltraitée (entre 1983 et 1985), puis le premier projet spécifiquement centré sur les abus sexuels, en 1986. Puis, Hélène Dorlhac, membre du gouvernement de l'ouverture de Michel Rocard en 1988, arrive à son tour à la tête du secrétariat d'État à la famille. Suite à sa rencontre avec les militantes féministes du CFCV, elle prend la décision de mettre en place une vaste campagne nationale de sensibilisation, qui donnera lieu à la réalisation d'un Dossier technique à destination des professionnels, intitulé « Les abus sexuels à l'égard des enfants, comment en parler ? ». Dans le cadre de cette campagne de prévention, une journée nationale de l'enfance maltraitée est organisée le 19 septembre 1988, consacrée à la question des violences sexuelles dont peuvent être victimes les enfants. Cette dynamique aboutit au vote de la loi sur la protection de l'enfance de juillet 1989².

Le cas belge est peut-être encore plus parlant, puisque les deux rôles de femme ministre et de militante féministe se superposent dans une même personne : Miet Smet, qui est nommée secrétaire d'État à l'environnement et à l'émancipation sociale en 1985, avant de

1. « *The Women's National Commission is the official, independent, advisory body giving the views of women to the Government. It is the only organisation of this kind in the UK. It aims to ensure that women's views are taken into account by the Government and are heard in public debate* [La Commission nationale des femmes est l'organisme consultatif officiel, indépendant, qui donne le point de vue des femmes au gouvernement. C'est la seule organisation de cette sorte au Royaume-Uni. Elle a pour objectif que le point de vue des femmes soit pris en compte par le gouvernement et entendu dans le débat public] » (description extraite du site de ladite commission : <<http://www.thewnc.org.uk/>>, consulté le 8 février 2007).

2. Cette loi instaure notamment un numéro vert national « Allô Enfance Maltraitée », confie aux départements la formation des professionnels de l'enfance, définit clairement les compétences des services sociaux et celles judiciaires, rend possible la désignation d'un administrateur *ad hoc* pour accompagner et représenter l'enfant dans son parcours judiciaire, et allonge le délai de prescription pour les mineurs victimes de crime commis par un ascendant ou par toute personne ayant autorité (ces mineurs pouvant bénéficier du report à leur majorité du point de départ du délai de prescription, qui est de 10 ans).

devenir ministre de l'Emploi, du Travail et de la Politique d'égalité des chances entre hommes et femmes en 1992¹. Son propre engagement dans les mouvements féministes belges semble la prédisposer à prendre en charge ce nouvel enjeu : membre du Vrouwen Overleg Komitee (Comité de concertation des femmes), association parapluie qui regroupe de nombreux groupes féministes alternatifs, elle est en effet engagée aux côtés de militantes féministes de cette époque, telles que Suzanne Cautaut, fondatrice de l'organisation REFLEKS. À l'écoute de leurs projets, elle contribue notamment à leur financement grâce aux subventions d'État que sa fonction lui autorise. Les mouvements féministes trouvent ainsi un accès direct à la sphère politique, par son intermédiaire ; et il en va de même de leurs revendications, notamment en matière de violences faites aux femmes et aux enfants. L'action politique de la ministre suit d'ailleurs les différentes étapes des luttes féministes : partie du viol, contre lequel elle lutte dès son arrivée au Parlement à la fin des années 1970 et au début des années 1980, elle s'intéresse ensuite aux violences faites aux femmes et croise très vite la question des abus sexuels à l'égard des enfants, alors qu'elle devient secrétaire d'État. Elle est ainsi la première à se saisir de cet enjeu au niveau de l'État fédéral, comme le prouve la liste, non exhaustive, des actions qu'elle lance pour tenter de circonscrire, comprendre et éradiquer le phénomène² : elle commande, dès l'automne 1986, plusieurs études sur ces thématiques³ ; c'est ainsi que les premiers chiffres concernant le phénomène sont obtenus⁴. Elle est également à l'origine du lancement de campagnes d'information et de sensibilisation, comme celle de 1987 intitulée « Violence voulue ? », au cours de laquelle des brochures destinées à aider les victimes sont largement diffusées. Un groupe de travail national « abus sexuel intra-familial d'enfants », composé d'experts, d'anciennes victimes, d'intervenants, de responsables du secteur de la police et de la justice, ou de l'enseignement, est en outre mis en place en 1988. Enfin, des actions plus spécifiques sont expérimentées, telle que la réalisation d'un « set agression sexuelle » (SAS) à la fin des années 1980, « qui rassemble les instructions et les instruments permettant aux médecins de dépister les traces de violence sexuelle sur le corps d'une victime et d'un suspect »⁵.

Les militantes féministes qui prennent conscience de l'ampleur du phénomène des abus sexuels sur mineurs dans les années 1980, et concourent à le publiciser, y parviennent donc notamment à la faveur des relations qu'elles tissent avec les professionnels spécialisés dans le soin des enfants victimes et du relais efficace qu'elles trouvent dans la sphère étatique auprès de ministres femmes. Cependant, si l'on veut saisir avec précision cette problématisation et cette mise à l'agenda féministes des violences sexuelles sur mineurs et ainsi comprendre le monopole de l'émergence que les militantes féministes détiennent durant la décennie 1980 – et qu'elles perdent ensuite, dix ans plus tard – il convient de s'intéresser aux discours qui construisent et accompagnent le processus d'émergence dans les années 1980. Ce sera l'objet de notre dernière partie.

1. Tous les acteurs rencontrés dans le cadre de notre travail de terrain en Belgique, militantes féministes ou professionnels, soulignent le rôle central que Miet Smet joue en matière de lutte contre les violences sexuelles sur enfants durant la décennie 1980 et la considèrent comme « la » femme politique de référence en la matière.

2. La liste qui suit est largement inspirée du rapport suivant : Véronique Degraef, Lydia Zaïd, Françoise Kemajou, *Évaluation des politiques, des actions et des recherches menées depuis 1985 en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes. Rapport final*, octobre 2000.

3. L'une des principales, menée en 1988 par la professeure Rosemie Bruynooghe du Limburgs Universitair Centrum, porte explicitement sur la mesure de la violence physique et sexuelle dans le pays.

4. « 18 % des femmes – presque 1 sur 5 – a connu une forme de sévices sexuels avant l'âge de 16 ans » : extrait du rapport précité, *Évaluation des politiques...*, p. 142.

5. *Ibid.*, p. 166.

INCESTE ET VIOLENCE PATRIARCALE : LA CONSTRUCTION FÉMINISTE DE L'ENJEU DES ABUS SEXUELS SUR MINEURS

Le constat qui s'impose est le suivant : le monopole de l'émergence détenu par les militantes féministes dans les années 1980 ne dure qu'un temps ; dès les années 1990 en effet, la question des abus sexuels sur mineurs est de nouveau inscrite à l'agenda, mais cette seconde inscription n'est plus de leur fait. Dans cette décennie-là, ce sont les associations de protection de l'enfance, des professionnels travaillant au contact des délinquants sexuels et surtout des familles de victimes qui se mobilisent pour que soit publicisé cet enjeu, redéfini pour l'occasion dans sa dimension extra-familiale, c'est-à-dire sous le seul angle de la pédophilie, et plus particulièrement sous celui de la récurrence des délinquants sexuels. Nous devons donc essayer de comprendre sur quoi s'appuie le monopole féministe de l'émergence dans les années 1980, la place occupée par cette émergence dans le discours des féministes à ce moment-là et pourquoi ces dernières perdent ensuite le monopole de l'émergence, quand les abus sexuels sur mineurs sont réinscrits à l'agenda dix ans plus tard. C'est en faisant un détour par les discours qui accompagnent l'émergence que nous parviendrons à éclairer l'ensemble de ces processus : la façon dont les féministes construisent l'enjeu des abus sexuels sur mineurs afin de le publiciser dans les années 1980 – la problématisation féministe – joue en effet un rôle central pour son inscription à l'agenda ; mais cela contribue également à marginaliser les militantes féministes dans la décennie suivante.

UNE DIALECTIQUE PRISE DE PAROLE/PRISE DE POUVOIR

Dans les années 1980, lorsque les militantes féministes découvrent le phénomène des violences sexuelles faites aux enfants et son ampleur, elles sont les seules et les premières à en prendre conscience et à en mesurer l'importance et la gravité. Leurs marges de manœuvre pour publiciser cet enjeu sont donc importantes : elles détiennent de fait le monopole du processus d'émergence. Avec l'aide des professionnels qu'elles côtoient et contactent et en fonction des premières données qu'elles obtiennent grâce notamment aux groupes de parole et aux écoutes qu'elles organisent, elles construisent ainsi le problème des abus sexuels sur mineurs sous un angle particulier¹.

1. Les acteurs de l'émergence opèrent en effet un travail de « problématisation » qui consiste à transformer un phénomène social en objet légitime d'action publique. Généralement, ils analysent une situation comme anormale lorsqu'ils « perçoivent un écart entre ce qui est et ce qui devrait être » (Jean-Gustave Padioleau, « La lutte politique quotidienne : caractéristiques et régulations de l'agenda politique. L'exemple de l'interruption de grossesse », dans *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982, p. 23-47, dont p. 25) ; ils la qualifient de telle sorte qu'elle attire l'attention des autorités publiques, qui peuvent ainsi décider de s'en saisir. Ces acteurs opèrent donc un travail cognitif et normatif de sélection des données pertinentes en rapport avec la situation jugée anormale ; ils s'efforcent de donner à ce phénomène une causalité en accord avec leurs intérêts, leurs valeurs, etc. Cette compétition prend le plus souvent la forme d'une lutte sur les « récits » explicatifs concurrents proposés pour un même phénomène, et ces récits, ces « histoires causales », se présentent ainsi comme l'un des ressorts fondamentaux de la mise sur agenda, comme « l'une des variables essentielles des processus sociaux qui conduisent à l'émergence d'un problème » (Pierre Muller, Yves Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998, p. 60). Pour une présentation détaillée des « histoires causales » sous-tendant l'émergence, voir Deborah Stone, « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, 104 (2), 1989, p. 281-300.

C'est effectivement, dans les années 1980, la figure de l'inceste qui est dominante dans les représentations ; quand on parle d'abus sexuels sur mineurs à ce moment-là, on parle avant tout et surtout d'abus sexuels intra-familiaux. Les chiffres tendent tout d'abord à aller dans ce sens puisqu'ils révèlent une proportion plus importante d'abus sexuels intra-familiaux qu'extra-familiaux. Ainsi, si l'on regarde le rapport de 1989 du CFCV qui fait le bilan des 5 828 appels reçus depuis la mise en place de la permanence téléphonique « Viols Femmes Informations », on constate qu'il y a 538 cas de viols intra-familiaux sur un total de 1 058 situations de viols recensées (488 sont des viols extra-familiaux et 32 des viols conjugaux), soit un peu plus de la moitié des situations, et ce, sans comptabiliser les cas de « simples » agressions sexuelles. Et il est précisé un peu plus loin dans le rapport que la totalité de ces 538 cas concernent des enfants mineurs¹. Nous sommes donc bien face à des situations de violences incestueuses ; et si 1 233 appels reçus à la permanence téléphonique révèlent des situations de violences sexuelles aggravées et de viols, alors 43,6 % de ces appels sont des cas d'inceste avérés. D'autre part, si l'on s'intéresse aux publications des féministes sur ces questions, on s'aperçoit que l'inceste y tient une place prépondérante : la plupart des témoignages publiés à l'époque concernent en effet des expériences d'inceste, tels que *My Father's House : A Diary of Incest and healing* de Sylvia Fraser², ou *Le viol du silence* d'Eva Thomas³ ; il en va de même en ce qui concerne les ouvrages plus théoriques sur le sujet, comme par exemple : *Father-Daughter Sexual Abuse : The Abuse of Paternal Authority*⁴, *Conspiracy of Silence : The Trauma of Incest*⁵, ou encore *Father-Daughter Incest*⁶. Par ailleurs, le premier film documentaire qui paraît sur le sujet des abus sexuels sur mineurs en France s'intitule « L'inceste, la conspiration des oreilles bouchées » ; et les premières émissions de télévision à s'intéresser à la question des violences sexuelles sur les enfants traitent en fait avant tout, voire exclusivement, de la question des violences incestueuses, à l'instar des *Dossiers de l'écran* en France en 1986.

C'est donc essentiellement à travers ce prisme de l'inceste que les militantes féministes publicisent l'enjeu des abus sexuels sur mineurs. Et cette construction particulière du problème n'est pas sans impact sur la place des militantes féministes sur la scène publique. L'émergence des abus sexuels sur mineurs et plus précisément des violences incestueuses comme problème politique dans les années 1980 s'intègre dans le discours féministe plus général concernant la dénonciation des violences patriarcales et vient alimenter et légitimer ce discours critique.

Il y a continuité et même cohérence des discours féministes, tant la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs s'inscrit dans un raisonnement et un argumentaire plus général liant l'ensemble des violences entre elles.

« *It [the feminist perspective] regards the same patriarchal processes as being responsible for child sexual assault and women abuse. The model also links these with overarching structural gender oppressions within society and connects with a range of other oppressive behaviours such as sexual harassment and emotional abuse* [Elle

1. *Viols Femmes Informations*, op. cit., p. 9.

2. Sylvia Fraser, *My Father's House : A Diary of Incest and Healing*, Londres, Virago Press, 1989.

3. Eva Thomas, *Le viol du silence*, Paris, Aubier, 1986.

4. Angie Ash, *Father-Daughter Sexual Abuse : The Abuse of Paternal Authority*, Bangor, University College of North Wales, 1984 (Social Theory and Institutions Publications).

5. Sandra Butler, *Conspiracy of Silence : The Trauma of Incest*, New York, Bantam Books, 1978.

6. Judith L. Herman, *Father-Daughter Incest*, Harvard, Harvard University Press, 1981.

[la perspective féministe] considère que les mêmes processus patriarcaux sont responsables des agressions sexuelles sur mineurs et des abus sur les femmes. Le modèle lie aussi ceci au recouvrement des oppressions de genre structurelles dans la société et le connecte à une gamme d'autres comportements d'oppression, comme le harcèlement sexuel et la violence psychologique]. »¹

La position des féministes consiste à montrer que les violences sur les enfants sont en fait indissociables des autres formes de violence existant au sein de la société et qu'il ne s'agit finalement que de l'une des modalités de l'expression de la violence patriarcale qui s'exerce au sein de la famille, mais aussi dans d'autres sphères comme celles de la politique ou du travail. Les militantes féministes lient donc entre elles toutes ces violences, celles contre les femmes mais aussi celles contre les enfants, et dénoncent par là même la domination masculine qui fonde les sociétés occidentales et les régimes politiques démocratiques. Plus précisément, la perspective féministe qui construit l'émergence de la question des abus sexuels sur mineurs comme problème public dans les années 1980 « *acknowledges the unequal distribution of power between women and men in society, a set of relations which is institutionalised within the family and sees child sexual abuse as an abuse of male power, and a betrayal of trust* [reconnait la distribution inégale de pouvoir entre femmes et hommes dans la société, un jeu de relations qu'on institutionnalise dans la famille, et voit l'abus sexuel sur mineur comme un abus de pouvoir masculin et un abus de confiance] »². Le Collectif Féministe Contre le Viol ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme qu'en cas de viol ou de violence, « il s'agit d'un rapport de domination d'un sexe sur l'autre »³. Les faits sont d'ailleurs là pour confirmer ces dires : les agresseurs sexuels sont en grande majorité des hommes et les enfants abusés sont le plus souvent de sexe féminin.

« *Since 1984 the most methodologically sophisticated prevalence surveys in the United States and the United Kingdom have repeatedly indicated that about 90 per cent of child sexual abuse is perpetrated by males* [Depuis 1984, les enquêtes régulières les plus sophistiquées méthodologiquement aux États-Unis et au Royaume-Uni ont indiqué à plusieurs reprises qu'environ 90 % des abus sexuels sur mineurs sont commis par des hommes]. »⁴

De la même manière, Sarah Nelson écrit :

« *Most remaining cases [of incest] involve adult men and female children. This pattern is similar to sexual offences against children in general, where, research studies have shown, more than 90 per cent of victims are female, more than 95 per cent of offenders male* [La plupart des cas [d'inceste] impliquent des hommes adultes et des petites filles. Ce modèle est semblable aux délits sexuels contre des enfants en général, où, les recherches l'ont montré, plus de 90 % des victimes sont des filles, plus de 95 % des agresseurs sont des hommes]. »⁵

En somme, l'émergence des abus sexuels sur mineurs initiée par les militantes féministes s'inscrit dans une dénonciation plus générale des violences patriarcales, exercées

1. Keith Pringle, *Men, Masculinities and Social Welfare*, Londres, UCL Press, 1995, p. 173.
2. Esther Saraga, « Towards a Feminist Theory. Paper 2 », dans *Child Sexual Abuse : Towards a Feminist Professional Practice*, op. cit., p. 13.
3. *Viols Femmes Informations*, 1989, p. 6.
4. K. Pringle, *Men...*, op. cit., p. 40. Il s'appuie, pour affirmer cela, sur les travaux de Finckelhor aux États-Unis et de Liz Kelly en Angleterre.
5. Sarah Nelson, *Incest. Facts and Myths*, op. cit., p. 16.

par des hommes sur les femmes et les enfants. Le processus de *frame extension* repéré dans les mécanismes de l'émergence est ainsi également applicable aux discours qui la caractérisent : toutes les violences sont à relier entre elles et témoignent d'un même phénomène qu'il convient de dénoncer, à savoir la domination masculine. C'est d'ailleurs sur ce thème des connexions existant entre toutes les formes de violences (domestiques, au travail, sexuelles, physiques, sur les femmes, sur les enfants, etc.) qu'a travaillé Liz Kelly, grande figure du féminisme britannique, pour sa thèse de sociologie soutenue au milieu des années 1980 ; elle est l'auteure de l'ouvrage *Surviving sexual violence*¹, dans lequel elle introduit le concept de « *continuum of violence* ».

Comme l'explique Pierre Muller, « processus de prise de parole (production du sens) » et « processus de prise de pouvoir (structuration d'un champ de forces) »² sont indissolublement liés ; ainsi, les militantes féministes qui prennent la parole sur les abus sexuels sur mineurs dans les années 1980 et construisent cet enjeu pour le porter sur les scènes publiques, s'octroient par là même le monopole de l'émergence et légitiment leur discours général de dénonciation des violences patriarcales. Cependant, ce monopole ne dure pas, notamment car la construction du sens opérée par les féministes concernant les abus sexuels sur mineurs se trouve en partie démentie.

LA FIN DE LA « RÉSONANCE » : UNE MARGINALISATION DES MILITANTES FÉMINISTES

Les militantes féministes, initiatrices de l'émergence dans les années 1980, continuent de se mobiliser sur ces questions au début des années 1990 : elles restent, pour la plupart, actives dans la lutte contre ce type de violences (qu'elles soient faites aux femmes ou aux enfants), à l'instar de Griet Proost en Belgique ou de Lee en Angleterre ; et les structures mentionnées précédemment, telles que les associations de lutte contre le viol et l'inceste ou les centres d'accueil pour les femmes battues et leurs enfants, continuent de fonctionner et de se développer. C'est le cas notamment du SERICC (South Essex Rape and Incest Crisis Centre) en Angleterre, créé en 1984 et toujours en activité aujourd'hui. Cependant, le discours féministe qui accompagnait l'émergence dans les années 1980 semble s'être enrayé, ce qui contribue à faire perdre aux féministes le monopole de l'émergence de cet enjeu particulier. Comme les paradigmes scientifiques sont remis en cause lorsque apparaissent des anomalies, dans le modèle de T. Kuhn³, la rhétorique féministe sur les abus sexuels sur mineurs est mise à mal quand le phénomène vient contredire leurs conclusions et que la scène publique semble moins réceptive à leur discours critique : la rhétorique féministe n'entre plus en « résonance » avec le système de croyances et les cadres d'interprétation dominants, notamment du monde professionnel qui prend en charge les enfants victimes et de la société dans son ensemble.

Leur discours sur les violences patriarcales et la domination masculine se modifie en effet peu. Or, la réalité du phénomène et les progrès de sa connaissance viennent parfois le contredire et mettre les féministes en porte-à-faux. C'est tout d'abord le cas

1. Liz Kelly, *Surviving Sexual Violence*, Cambridge, Polity Press, 1988.

2. Pierre Muller, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », dans Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 153-181, dont p. 164.

3. Thomas S. Kuhn, *Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

quand on constate que les enfants victimes ne sont pas seulement des petites filles (ce qui corroborait l'idée défendue par les féministes que les abus sexuels sont des violences patriarcales qui traduisent la domination masculine sur les femmes), mais aussi des petits garçons ; ainsi, les travaux s'intéressant à la prévalence des abus sexuels à la fin des années 1990 constatent que « *more girls than boys consistently report sexually abusive experiences with a ratio of between 1.5 to 3 times greater for girls. This means that girls are at greater risk but boys are also abused* [il y a plus de filles que de garçons qui révèlent de manière répétée des expériences d'abus sexuels, dans une proportion de 1,5 à 3 fois plus pour les filles. Cela signifie que les filles risquent plus, mais que les garçons sont aussi victimes d'abus] »¹. D'autre part, le phénomène des femmes « abuseuses » ou pédophiles, même s'il reste relativement réduit, commence à être mis au jour, ce qui place les militantes féministes dans une situation délicate. Celles que nous avons interviewées ne manquent d'ailleurs pas de le souligner, à l'instar de Griet Proost, assistante sociale féministe en Belgique.

« Je crois que la fin de l'influence féministe se situe au moment où on se demande quoi faire avec les hommes qui sont des agresseurs ; parce que les mettre en prison, ce n'est pas assez. On doit développer des thérapies pour eux aussi. [...] Maintenant, je vois bien par rapport aux collègues, je suis isolée. Et même moi, j'hésite ; je ne sais plus très bien comment penser tout ça. Pas sur l'abus sexuel ; là, c'est clair, c'est un abus de pouvoir. Mais par exemple, sur la violence faite aux femmes, on parle maintenant de co-production de la violence – on veut dire avec ça que la femme provoque la violence, dans son attitude, dans son comportement, elle incite à la violence ; et que ça peut continuer parce qu'elle le laisse continuer par exemple. [...] Et maintenant, on connaît aussi des femmes qui abusent leur enfant ; j'ai vu des femmes « agresseuses ». Et j'hésite maintenant. Et c'est difficile de trouver des femmes avec qui parler de tout ça car les autres n'ont pas le même cadre d'analyse que moi. »²

Mais les contradictions possibles existant entre les discours féministes et la réalité des abus sexuels sur mineurs ne sont pas seules en cause pour expliquer la non-présence des militantes féministes en tant qu'actrices de la réémergence dans les années 1990. On peut considérer aussi que le contexte leur est globalement défavorable et que l'on est entré dans une période de « *backlash* »³ : on serait ainsi passé d'une période réceptive et ouverte aux idées, combats et revendications féministes dans la décennie 1980, à un moment de fermeture et de résistance de la part de la société et des acteurs publics, soucieux de préserver l'ordre établi, dans les années 1990. Certains vont même encore plus loin dans cette analyse, telle cette féministe française de la seconde vague que nous avons rencontrée.

« C'est vrai que j'ai connu une époque où non seulement il n'y avait pas d'anti-féminisme, mais les médias nous demandaient, respectaient nos exigences, nous appelaient [...]. Dans des tas de domaines, la violence dans la famille, le harcèlement, la prostitution, etc., il y a eu une gigantesque explosion, ou implosion de toutes ces violences exercées sur des femmes, sur des hommes, sur des enfants, dans des

1. C. May-Chahal, M. Herczog (eds), *Child...*, op. cit., p. 12.

2. Entretien réalisé auprès de Griet Proost dans une brasserie, Bruxelles, le 2 janvier 2007.

3. Voir sur ces questions : Susan Faludi, *Backlash : The Undeclared War Against American Women*, New York, Doubleday, 1992 ; Christine Bard, *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.

institutions, dans les familles, par beaucoup de personnes d'autorité (c'était souvent des maires, des curés, des prêtres ou des pères de famille, tout simplement, des patrons, etc.), et donc c'était quelque chose d'extrêmement subversif. Et donc moi, mon analyse, c'est que l'anti-féminisme, que j'ai vécu en deuxième période, n'est que la réponse à la subversion de nos dénonciations. On touchait et on touche toujours à ce qui fonde une société, c'est-à-dire les rapports de pouvoir, la structure hiérarchique, la légitimité du pouvoir ; parce que qu'est-ce que c'est qu'un pouvoir qui est moralement et pénalement déconsidéré ? Tout au long des années 1980 et 1990, ça a été l'explosion de toutes les structures sociales que sont l'église, la famille, le politique, etc., et j'ai tout de suite compris l'enjeu subversif de ces dénonciations. Et du coup, l'anti-féminisme stupide que l'on vit depuis une quinzaine d'années n'est que la réponse politique de l'*establishment* pour essayer de nous faire taire et pour calmer le jeu. »¹

Le plus important est que cette variable explicative, relative au « *backlash* », est celle que ressentent le plus fortement les militantes féministes concernées, celle qu'elles considèrent comme la variable la plus déterminante pour comprendre leur non-présence lors de l'émergence de la pédophilie dans les années 1990 : elles se vivent comme mises à l'écart et marginalisées. Leur discours est battu en brèche, même si elles continuent d'être actives dans la lutte contre les abus sexuels sur mineurs.

Les actrices de l'émergence des années 1980 n'ont donc pas disparu de la scène publique et restent mobilisés sur ces questions durant la décennie 1990, mais leur discours étant inchangé et le contexte, notamment de connaissance de l'enjeu, ayant évolué, rien ne les prédispose particulièrement à contribuer à la réinscription de cet enjeu sur les agendas public et formel européens. Cela laisse le champ libre pour de nouveaux acteurs de prendre la parole (et le pouvoir, au sens du monopole de l'émergence) sur les abus sexuels sur mineurs. C'est ainsi que les associations de protection de l'enfance, des associations ayant pour objet unique la lutte contre la pédo-criminalité sur Internet (telles que Le Bouclier en France), et des familles de victimes, aidées de journalistes et de professionnels spécialisés dans le soin des délinquants sexuels, investissent les scènes publiques et médiatiques pour publiciser l'enjeu des abus sexuels sur mineurs. Celui-ci est cependant construit sous un nouvel angle : le problème qui émerge à ce moment-là est très éloigné de celui porté par les militantes féministes dix ans plus tôt ; il ne s'agit plus d'inceste mais de pédophilie, soit des abus sexuels extra-familiaux, et plus précisément de la récidive des délinquants sexuels. Le changement du contexte de connaissance, l'éclatement de plusieurs affaires impliquant des pédophiles récidivistes dans les années 1990 (à l'instar de Marc Dutroux en Belgique en 1996) et mettant en scène des agresseurs/prédateurs inconnus des enfants (ce que l'on traduit en anglais par l'expression *stranger danger*), la pression internationale (notamment le Congrès international de Stockholm d'août 1996 pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales), ainsi que la transformation des configurations d'acteurs s'intéressant à ces questions (avec l'émergence de la figure de la victime, centrale dans la décennie 1990), favorisent en effet la mobilisation de nouveaux « faiseurs d'agenda », au détriment des premières militantes féministes².

**

Grâce à notre analyse comparée des cas français, belge et anglais, nous pouvons donc dire que, contre toute attente, ce sont les militantes féministes, et non les associations

1. Entretien réalisé à Paris 21 décembre 2006.

2. Pour une description et une analyse détaillées de ce renversement dans l'émergence entre les deux décennies, voir L. Boussaguet, *La pédophilie..., op. cit.*, chap. 3 et 4.

de protection de l'enfance, qui se saisissent les premières de l'enjeu des abus sexuels sur mineurs et le portent sur les scènes publiques européennes, dans les années 1980.

En partant du viol des femmes et des violences faites aux femmes, et grâce à un travail cognitif opéré sur les cadres d'interprétation, elles intègrent progressivement la question des violences sexuelles sur enfants au rang de leurs revendications. Pour détenir le monopole de l'émergence de ce problème et parvenir à l'inscrire à l'agenda public et politique, elles ont recours à une palette étendue de répertoires d'action (*lobbying*, débats publics, conférences, publications, médiatisation, etc.) et ont su nouer les bonnes relations avec les personnes ressources pertinentes (professionnels travaillant au contact des enfants victimes) et trouver les bons relais au sein de la sphère politique (ministres femmes, féministes ou sensibilisées aux luttes féministes). Pour l'ensemble de ces raisons, on peut les qualifier de « faiseuses » d'agenda en matière de violence sexuelle sur mineurs.

Mais si les mobilisations féministes sont incontournables pour comprendre l'émergence des abus sexuels sur mineurs dans les années 1980, l'inverse doit également être envisagé. Cette émergence s'intègre en effet dans la vision féministe plus générale qui consiste à dénoncer les violences patriarcales et plus généralement la domination masculine, et partant, contribue à la légitimer vis-à-vis de l'opinion publique et des décideurs. L'émergence que nous avons étudiée « sert » donc le discours féministe, au sens où elle participe à sa légitimation ; le problème des abus sexuels sur mineurs est d'ailleurs défini dans sa dimension intra-familiale (violences incestueuses), ce qui alimente l'idée de rapports de pouvoir inadmissibles au sein de la cellule familiale et de la société dans son ensemble. Toutefois, si cette construction particulière du problème des abus sexuels sur mineurs est ce qui permet aux féministes, un temps, de détenir le monopole de l'émergence (dialectique prise de parole/prise de pouvoir), c'est aussi elle qui contribue à sonner le glas de ce monopole dès lors que la connaissance de la réalité du phénomène des abus sexuels sur mineurs progresse et entre en conflit avec le discours féministe. Cela laisse alors la place vacante pour d'autres acteurs potentiels de l'émergence, ce qui ne manque pas de se produire dans les années 1990. Une seconde phase de l'émergence débute alors, portée par des acteurs nouveaux et reposant sur une autre construction du problème, davantage centré sur la pédophilie et les risques de récidive des délinquants sexuels¹.

Laurie Boussaguet est docteure en science politique et actuellement attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et chercheuse associée au Centre d'études européennes de Sciences Po. Sa thèse est publiée sous le titre *La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008. Elle a codirigé (avec Sophie Jacquot et Pauline Ravinet) le *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 (2^e éd.), et a également publié *La Marche Blanche : des parents face à l'État belge*, Paris, L'Harmattan, 2004, ainsi que (avec Pierre Muller) « L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques », *Politiques et management public*, 23 (3), 2005, p 41-59. Ses recherches actuelles portent sur les prises de parole profanes et les transformations de l'action publique aujourd'hui, ainsi que l'analyse de la convergence transnationale (<laurie.boussaguet@sciences-po.org>).

1. Je tiens à remercier Christine Musselin, Vincent Tiberj, Jane Jenson et Amy Mazur pour leurs commentaires sur une première version de ce texte et Sophie Jacquot pour ses relectures attentives.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

LES FAISEUSES D'AGENDA. LES MILITANTES FÉMINISTES ET L'ÉMERGENCE DES ABUS SEXUELS SUR MINEURS EN EUROPE

L'objectif de cet article est d'analyser comment des militantes féministes sont devenues les actrices clefs de l'émergence du problème des abus sexuels sur mineurs en Europe dans les années 1980. Engagées dans la lutte contre le viol des femmes, elles prennent conscience des violences sexuelles faites aux enfants et parviennent à inscrire cet enjeu sur l'agenda public et politique, en mobilisant des répertoires d'action variés et en ayant recours à des relais pertinents, qu'il s'agisse des professionnels s'intéressant aux enfants victimes ou aux ministres femmes qui détiennent les portefeuilles de la famille ou de l'égalité hommes-femmes à cette époque-là. Ce rôle central des militantes féministes permet en outre de réfléchir au lien qui existe entre prise de parole (construction particulière de l'enjeu sous l'angle de l'inceste et des violences patriarcales au sein de la famille) et prise de pouvoir (monopole féministe de l'émergence dans les années 1980) ; ou comment la lutte sur le sens à donner à un phénomène peut modifier les rapports de force entre acteurs en présence. Cette lecture féministe du problème des abus sexuels sur mineurs ne dure d'ailleurs qu'un temps ; après « l'inceste », la « pédophilie » fait son entrée sur les agendas européens dès la décennie suivante.

THE AGENDA-SETTERS : FEMINIST ACTIVISTS AND THE EMERGENCE OF CHILD SEXUAL ABUSE IN EUROPE

The object of this article is to analyse how feminist activists became the standard-bearers in the emergence of the issue of child abuse in Europe during the 1980s. While waging a wide-spread campaign against the rape of women, they came alive to the prevalence of sexual violence against children and managed to put this issue on the policymaking agenda. They did so by launching a wide range of political campaigns and by working hand in hand with professionals in the field and women ministers. Furthermore, the crucial role played by feminist activists points up the link between voice (involving a specific definition of child sexual abuse as incest and evidence of patriarchal violence inside the family) and empowerment (the feminist monopoly on the emergence of the issue and on agenda-setting in the '80s). This feminist reading didn't last long, though, for – after “incest” – “paedophilia” was to emerge on the European political agendas ten years later.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Cet article est le fruit d'un long travail de terrain réalisé entre 1999 et 2007 en France, en Belgique et en Angleterre. Les sources utilisées se divisent en deux grandes catégories : écrites et orales.

LES SOURCES ÉCRITES

Les sources écrites « officielles » n'étaient pas très abondantes. Outre les textes de loi relatifs à la lutte contre la pédophilie et les documents issus des ministères qui prennent en charge la question des abus sexuels sur mineurs dans les années 1980 (tels que les dossiers techniques « Les abus sexuels sur enfants, comment en parler ? » édités par le ministère français de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, ou le bilan des actions menées par le ministère belge pour l'Égalité entre les femmes et les hommes ¹), seuls quelques rapports

1. V. Degraef, L. Zaïd, F. Kemajou, *Évaluation des politiques, des actions et des recherches*, cité.

de commissions qui jouent un rôle déterminant dans la mise sur agenda des abus sexuels sur mineurs au niveau national dans les années 1990 ont été étudiés en profondeur. Certains textes internationaux ont également été analysés de manière précise, tels que la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Mais les sources « officielles » restent rares, ce qui n'est que peu surprenant dans la phase de mise sur agenda.

En revanche, nous nous sommes beaucoup servi de la littérature professionnelle et associative disponible, présente de manière plus abondante. Ainsi, outre les travaux écrits et publiés par les « professionnels de la psyché » travaillant au contact des enfants victimes, nous avons consulté et analysé les revues publiées par les associations impliquées dans la lutte contre les violences sexuelles faites à enfants et les mouvements féministes. Nous nous sommes également rendue au centre de documentation du Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) où nous avons consulté le dossier « jeunesse – inceste », commencé en 1980, pour ce qui a trait à la couverture médiatique des abus sexuels sur mineurs. Enfin, nous avons consulté et recensé la littérature féministe relative aux questions de maltraitance sexuelle à enfants, qu'elle soit à vocation théorique ou de l'ordre du témoignage.

LES SOURCES ORALES

Notre corpus de données se compose de 62 entretiens, réalisés entre l'été 1999 et l'hiver 2007, auprès de 63 acteurs et actrices ¹ (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2. Entretiens réalisés, par type d'acteurs et par pays

| | <i>France</i> | <i>Belgique</i> | <i>Angleterre</i> |
|--|---------------|-----------------|-------------------|
| Personnel politique (maires et ministres) | 2 | 2 | |
| Monde institutionnel et administratif | 4 | 2 | 5 |
| Professionnels de la psyché : auprès des délinquants sexuels auprès des enfants victimes | 1 3 | 2 4 | 3 1 |
| Militantes féministes | 3 | 3 | 4 |
| Familles de victimes | 1 | 5 | |
| Milieu associatif | 3 | | |
| Journalistes | 1 | 1 | |
| Universitaires : entretiens informatifs acteurs insérés dans le processus de décision | | 2 2 | 3 |
| Juristes | 2 | 3 | |
| TOTAL | 20 | 26 | 16 |

1. Trois entretiens ont été réalisés auprès de deux personnes, et deux personnes ont été rencontrées deux fois.

Certes, cette classification peut sembler artificielle, notamment car de nombreux acteurs appartiennent à plusieurs catégories en même temps. L'Anglaise Liz Kelly, par exemple, est tout à la fois une militante féministe de la première heure et une universitaire, jouant un rôle dans le processus de décision. Pour faciliter la présentation, nous avons toutefois décidé de travailler avec cette classification et de conserver, pour chaque acteur, la fonction ou catégorie qui nous semblait le mieux le définir, dans le processus d'émergence des abus sexuels sur mineurs comme problème public. Ainsi, pour le cas de Liz Kelly, c'est son engagement féministe qui nous est apparu comme le plus déterminant ; c'est en effet en tant que militante féministe qu'elle prend la parole dans les années 1980, qu'elle est consultée par les pouvoirs publics et qu'elle conçoit même sa carrière universitaire (elle est en effet rattachée au centre de recherche CWASU – Child and Women Abuse Studies Unit – à l'université polytechnique de North London).

Dans l'ensemble, les modes d'accès aux interviewés ont été directs, puisque tous ont répondu positivement à la suite d'un courrier que nous leur avons envoyé. Concernant les coordonnées, nous avons privilégié l'effet « boule de neige », en demandant à chaque entretien de nouveaux contacts. Les entretiens réalisés, en face-à-face pour la plupart, ou par téléphone pour certains (notamment avec quelques acteurs britanniques, plus difficiles d'accès), ont tous été de type semi-directif. Le guide d'entretien qui nous a servi d'outil d'investigation a été bien évidemment adapté à chaque pays et à chaque personne interrogée ; néanmoins, la structure de base était à peu près la même pour l'ensemble des interviewés et comprenait généralement quatre grandes séries de questions relatives :

- au parcours et au travail personnel de l'enquêté (et de son association, le cas échéant) ;
- à la législation nationale et aux textes internationaux relatifs aux abus sexuels sur mineurs ;
- à ses relations avec d'autres acteurs (d'horizons et de pays différents) sur ces questions de violences sexuelles faites à enfants ;
- à la pédophilie en général (le tabou, son traitement médiatique, etc.).

Enfin, le choix a été fait de ne pas « anonymiser » les interviewés¹ et ce, pour plusieurs raisons : les personnes rencontrées ont tout d'abord et dans l'ensemble donné leur accord pour que leur nom figure dans le corps du texte. Pour la plupart, en outre, ne pas donner leur nom n'aurait pas empêché de les identifier. Enfin, et surtout, les acteurs se situant au cœur du processus d'émergence que nous étudions, il nous apparaissait dommageable de nous priver de l'identité des personnes interrogées ; les nommer nous permet en effet d'incarner l'histoire de l'émergence que nous racontons et ainsi de rendre plus visibles et palpables les liens qui s'établissent entre les différents acteurs.

1. À l'exception d'un entretien réalisé avec une militante féministe française qui nous a expressément fait savoir qu'elle ne souhaitait pas que son nom figure dans notre travail.